

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018**

**N°2018- BC-2018-2S-DAAT-14**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Vendredi 9 du mois de Février à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

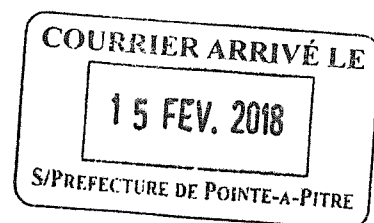
**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE.

**EXCUSES** : Jean-Claude PIOCHE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Teddy MARY).

**Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION KANNAVAL 118**



**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et L.5216-5 ;

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations ;

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018 ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention introduite par l'association Kannaval 118 le 17 Janvier 2018 ;

**CONSIDERANT** que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local ;

**CONSIDERANT** l'intérêt économique, touristique et socio-culturel que représente la parade de Saint-François ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 29 janvier 2018 ;

**CONSIDERANT** le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'attribuer une subvention de 60 000,00 € (soixante mille euros) à l'Association Kannaval 118 pour l'organisation de la parade de Saint-François.

**ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante à la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

**ARTICLE 3** : De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le, 15 FEV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Février 2018

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,  
15 FEV. 2018

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**



**Jean-Pierre DUPONT**

